

# RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

## CONCOURS SUR TITRES D'AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

### – SESSION 2024 –

#### I. CONCOURS D'AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL

##### A. Contexte

Au titre de l'année 2024, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes a organisé, pour le compte de la région Provence-Alpes Côte d'azur, le concours sur titres d'Aide-soignant territorial de classe normale.

Le nombre de postes à pourvoir est de 80.

##### B. Calendrier

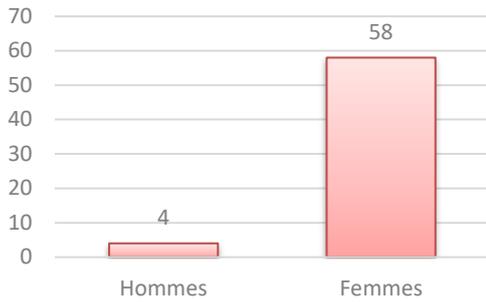
Arrêté d'ouverture	2 février 2024
Période de préinscription	du 9 avril au 15 mai 2024
Date limite de dépôt des dossiers	23 mai 2024
Epreuve d'admission	les 7, 8 14, 15 et 16 octobre 2024
Réunion du jury d'admission	16 octobre 2024

##### C. Inscriptions

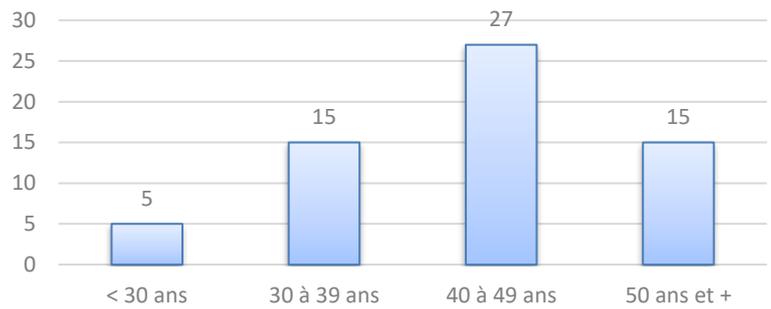
Nombre de candidats inscrits	64 candidats
Nombre de candidats admis à concourir	62 candidats
Nombre candidats présentant un handicap	1 candidat dont 0 demandant un aménagement d'épreuve

## D. Profil des candidats admis à concourir

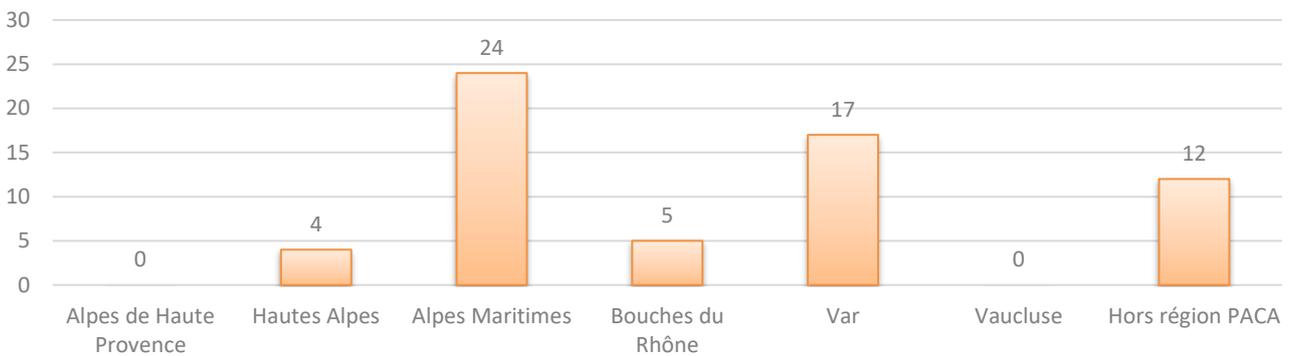
### Répartition hommes/femmes



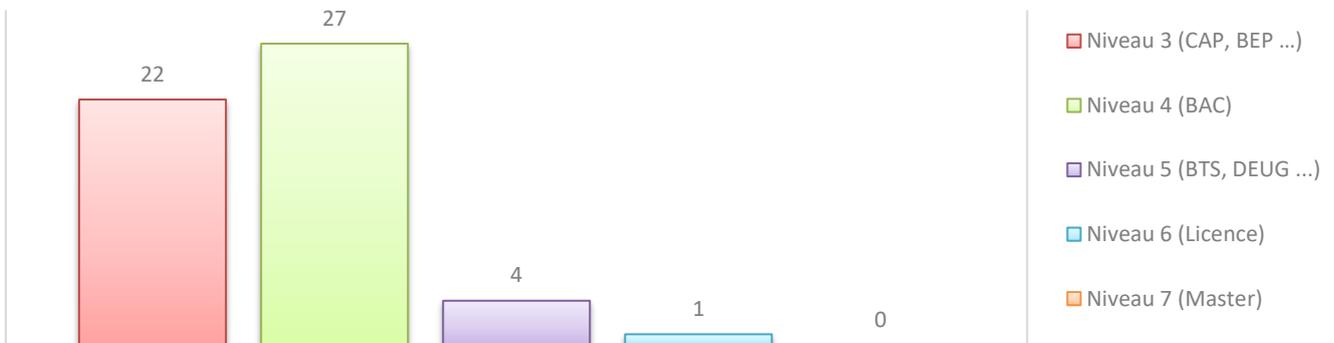
### Répartition par classe d'âge



### Répartition géographique

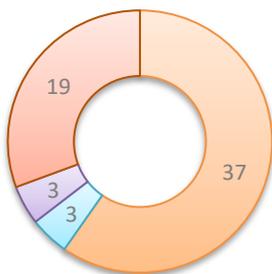


### Niveau d'étude



### Préparation au concours

Personnelle CNFPT Autre Aucune



### Situation professionnelle des candidats

FPT FPE FPH Secteur privé



## II. EPREUVE D'ADMISSION

### A. Modalités de déroulement de l'épreuve

#### a. Nature de l'épreuve

Un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnels, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)

#### b. Dates et lieu de l'épreuve

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 7, 8, 14, 15 et 16 octobre 2024 au siège du Centre de Gestion à Gap. Sur les 62 candidats admis à concourir, 50 se sont présentés aux épreuves orales d'admission (soit 19% d'absentéisme).

### B. Résultats des épreuves d'admission

Modalités de notation (*article 18 du décret n°2013-593*) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.
- Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
Entretien	13,27	14,00	7,50	17,50	0

Au regard des résultats obtenus par les candidats, du nombre de postes ouverts et après avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission suivant :

Seuil	Admis
10,00 /20,00	45

Les délibérations étant closes, le jury arrête par ordre alphabétique la liste des candidats admis au concours d'Aide-soignant territorial de classe normale – session 2024 organisé par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Il charge le Centre de Gestion d'informer les intéressé(e)s.

### C. Remarques des membres du jury

Le jury regrette un taux d'absentéisme élevé pour une épreuve d'admission et ce, sans toujours en informer le Centre de Gestion. Il convient de rappeler que les frais d'organisation de telles épreuves dépendent du nombre de candidats convoqués et que par conséquent, ils auraient pu être revus à la baisse si les candidats prévenaient de leur désistement.

Concernant le niveau général des candidats, il est plutôt satisfaisant. Cependant, les membres du jury déplorent un manque de préparation des candidats. En effet, l'exposé introduisant l'entretien est souvent bref (2 minutes au lieu des 5 demandées) et la connaissance de l'environnement professionnel très faible. Le jury insiste sur la nécessité d'une préparation encadrée.

Le jury tient toutefois à souligner l'attitude respectueuse des candidats à son égard et observe une réelle motivation ainsi que des aptitudes professionnelles souvent maîtrisées.

Enfin, le jury remercie le Centre de Gestion pour la qualité de l'accueil, la préparation des salles ainsi que le dynamisme de l'équipe concours.

Fait à Gap, le 16 octobre 2024

**Le Président du jury**  
**Monsieur Michel MOURONT**

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'M' and 'M'.